



alpenkonvention • convention alpine
convenzione delle alpi • alpska konvencija

Tagung der Alpenkonferenz
Réunion de la Conférence alpine
Sessione della Conferenza delle Alpi
Zasedanje Alpske konference

XIII

TOP / POJ / ODG / TDR

B1 d

FR

OL: EN

ANLAGE/ANNEXE/ALLEGATO/PRILOGA

7

PROPOSITION DE MANDAT POUR LA PLATE-FORME AGRICULTURE DE MONTAGNE (période 2015-2016)

1. Institution de la plate-forme agriculture de montagne

| |
|---|
| Décision de la Conférence alpine d'instituer la plate-forme |
|---|

| |
|---|
| XI ^{ème} Conférence Alpine, 8 et 9 Mars 2011 à Brdo pri Kranju |
|---|

2. Mission dans la Convention Alpine

| |
|---|
| Référence au Protocole correspondant de la Convention alpine ou à la Convention-cadre |
|---|

| |
|--|
| Protocole Agriculture de Montagne; Autres protocoles pertinents : protection des sols, protection de la nature et entretien des paysages |
|--|

| |
|--|
| Contribution à la réalisation du Programme de travail pluriannuel de la Convention Alpine (le cas échéant) |
|--|

| |
|---|
| Une agriculture de montagne pluriactivités contribue à la préservation et au développement des régions alpines. En produisant des matières premières et de la nourriture de grande qualité, en protégeant des risques naturels, en protégeant et développant des paysages culturels typiques et en préservant la biodiversité, l'agriculture de montagne a un impact notable sur la société locale, sa culture et sur leurs structures économiques dans la région alpine. En outre, l'agriculture de montagne joue un rôle important vis-à-vis du changement climatique, aussi bien en termes de prévention que d'adaptation, en particulier dans le secteur des sources d'énergie renouvelables. |
|---|

| |
|--------------------------------------|
| Contribution à la coopération alpine |
|--------------------------------------|

| |
|---|
| La forme de communication qui s'est établie dans le cadre de la plate-forme agriculture de montagne, qui dépasse souvent les frontières institutionnelles et conduit à de nouvelles formes de partenariat, s'est affirmée être une grande plus-value. De cette manière sont abordées les sujets pertinents à l'échelle transnationale quant au rôle économique et social, mais aussi l'élaboration des politiques agricoles au niveau national et de l'UE. Un point de départ est constitué par les trois thèmes définis dans le premier mandat de 2011 : |
|---|

1. apports sociaux de l'agriculture de montagne et leurs liens réciproques,
2. le facteur humain dans l'agriculture de montagne et
3. la commercialisation, la qualité et l'étiquetage.

| |
|--|
| Les résultats des échanges au sein de la plate-forme sur le point 3 ont conduit, par exemple, à un texte de recommandation pour l'étiquetage de produit de montagne, dans lequel sont définies les conditions valables pour l'ensemble de l'espace alpin qui permettent aux produits d'utiliser l'appellation « montagne ». En ce qui concerne l'appellation produits d'alpages, il n'a pas été possible d'arriver à un consensus malgré plusieurs tentatives. Cela est dû à l'absence de consensus sur la question centrale de la production de lait au sein ou en dehors de l'alpage. Actuellement, un document de travail provisoire est disponible, comme solution temporaire, dans lequel la plate-forme a pu se mettre d'accord sur la définition des critères permettant de définir la certification Alpage, mais sans le passage relatif à la fabrication du fromage. La plate-forme a toujours l'objectif de trouver une solution |
|--|

rapidement à ce problème.

Les sujets 1 et 2 ont fait l'objet d'un résumé dans un "papier d'avenir" intitulé "l'agriculture durable de montagne – condition d'une région alpine vivante" et présente une approche pour des visions et modèles pour une exploitation efficace et moderne de l'espace alpin.

En outre, une déclaration, contribution de la Convention Alpine aux négociations de la PAC, a été élaborée pendant l'été 2011 à la demande du Comité Permanent et a été transmise aux autorités européennes par l'intermédiaire du Secrétariat Permanent.

A la suite de la XIIème Conférence Alpine, le Comité Permanent a adopté le nouveau mandat de la plate-forme, fin 2012, avec les trois sujets suivants :

1. Sécurité alimentaire,
2. Agriculture de montagne et énergie – biomasse, autres sources d'énergie renouvelable,
3. Optimisation des coopérations et partenariats et approche participative.

Le travail sur le thème 1 a débuté en septembre 2013.

3. Activités du GdT durant le mandat 2015-2016

Description des principales activités

Sur la base du nouveau mandat avec les 3 thèmes nouveaux :

1. Sécurité alimentaire,
2. Agriculture de montagne et énergie – biomasse, autres sources d'énergie renouvelable,
3. Optimisation des coopérations et partenariats et approche participative.

Le travail de la plate-forme des deux prochaines années se concentrera sur les sujets mentionnés précédemment.

Les questions suivantes portent sur le sujet 1 :

Quelle part de la production alimentaire provient réellement de l'agriculture de montagne dans chacun des pays alpins ?

Quelle est la signification de l'agriculture de montagne pour la sécurité alimentaire des populations, mais aussi pour le paysage culturel et pour les autres services agricoles ?

Quel type de mesures et d'initiatives peuvent être pris non seulement pour favoriser et garantir une agriculture fermière durable, mais aussi pour augmenter la plus-value régionale ?

Les services rendus à la société par l'agriculture de montagne sont-ils appréciés à leur juste valeur, y compris l'intégration des acteurs, leurs besoins sociaux et leur reconnaissance ?

Actuellement, un questionnaire est en cours de traduction. Il vise à évaluer, entre autres, la production agricole alimentaire dans la région alpine et la part de la nourriture produite dans les Alpes par rapport à la production nationale totale.

Le sujet 2 porte en particulier sur les impacts réciproques entre augmentation de production de biomasse avec préservation de la production alimentaire et de l'environnement, avec un accent particulier sur des possibilités de recommandations pour de futures actions.

Le sujet 3 se concentre sur une optimisation des modèles de coopération existant, mais aussi sur de nouvelles formes de coopération, ce qui inclut les processus participatifs

| |
|---|
| correspondants qu'il convient d'illustrer avec des exemples de bonnes pratiques. |
| Activités de communication de la Plate-forme |
| <p>Pendant l'été 2014, le symbole unique, national Suisse pour identifier l'agriculture de montagne et les produits alpins, qui remplit les exigences de la directive Suisse sur les montagnes et les Alpes, a été présenté à Bern, en présence de représentants de la plate-forme.</p> <p>La plate-forme soutiendra, si besoin, des activités spécifiques de la Convention Alpine à l'EXPO 2015.</p> |
| Élaboration de documents |
| <p>La plate-forme agriculture de montagne vise les réalisations suivantes pendant la durée du mandat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Collecte sur tout le territoire des Alpes de données pertinentes sur la thématique de la sécurité alimentaire, • Organisation d'ateliers thématiques et de séminaires si nécessaire, • Compte-rendu des réunions de la plate-forme, • Formulation de recommandations sur les trois sujets mentionnés. |
| Activités dans le cadre de la SUERA |
| En fonction de ce qui lui est permis, la plateforme est prête à contribuer, sur le fond, au processus en vue de la stratégie macro-régionale dans la région alpine. |

4. Composition et modalité de travail

| |
|---|
| Présidence |
| Autriche |
| Composition |
| La plate-forme est composée d'expert(e)s sur les questions agricoles et environnementales des pays membres, de représentant(e)s de l'UE et des observateurs ainsi que de représentant(e)s du Secrétariat Permanent. |
| Modalité de travail |
| Il est prévu une ou deux réunions par an. Les échanges ont lieu dans toutes les langues alpines avec traduction simultanée. |